

CONSEIL MUNICIPAL DE CONQUES-EN-ROUERGUE

PROCES-VERBAL ET COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 28 février 2020

L'an deux mille vingt,

Et le vendredi vingt-huit février,

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur LEFEBVRE Bernard, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Centre Culturel, située au rez-de-chaussée de la mairie de Conques-en-Rouergue.

Présents (25) : Christian BIER, Abel BONNEFOUS, Denise BRUEL, Michèle BUSSINGER, Michel CABROL, Vincent CANTALA, Julien CERLES, Jean-Marie DANGLES, Montserrat ETOURNEAUD, Michel EXPERT, Claude FABRE, Bernard FERRIERES, Marie GAILLAC, Claude LACAZE, Davy LAGRANGE, Josette LALA, Annie LAMPLE, Bernard LEFEBVRE, André LESCURE, Anne-Marie MASCLES, Françoise PLEGAT, Yvette PRADELS BANCAL, Hervé ROUALDES, Françoise ROUTABOUL, Philippe VARSI.

Pouvoirs (3) : Jean-Claude DELAGNES à Bernard FERRIERES, Séverine GRES à Marie GAILLAC, Jean-Pierre OLIVE à Bernard LEFEBVRE.

Absents excusés (7) : Eliane BERTRAND, Bertrand CAYZAC, Paul FABRE, Serge FABRE, René JALBERT, Marie-Noëlle PINQUIE DOUMBOUYA, Anne-Marie SCHNEIDER.

Absents (10) : Frédéric BOUISSOU, Yannick CASSAGNES, Mathieu CAVALIE, Jean-Paul DELAGNES, Roger DELAGNES, Daniel FABRE, Francis FALLIERES, Guylain GARCENOT, Maria PEREIRA, Stéphane ROUSSEL.

Secrétaire de séance : Hervé ROUALDES

Date de convocation et d'affichage : 19/02/2020.

Nombre de membres : 45 – En exercice : 45 – Présents : 25 - Pouvoirs : 3
Exprimés : Pour = 28 – contre = 0
Sauf délibérations CA (3-6-9-12) : Exprimés = 26 – contre = 0

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il appelle ensuite les membres du conseil municipal à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2020. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

M. Hervé ROUALDES est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le maire demande :

- *L'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour, ayant pour objet :*
 - Délibération autorisant le maire à signer une convention FREE.
 - Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert A.GE.D.I.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Il donne ensuite le montant de la Trésorerie qui s'élève à ce jour à 446 560 €.

Délibération N° 28022020-1

OBJET : Vote des comptes administratifs 2019 – Election d'un Président de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que selon la Loi, il n'est pas autorisé à participer au débat et au vote du compte administratif.

Il y a donc lieu de désigner un Président de séance parmi le Conseil Municipal pour toutes les délibérations se rapportant au vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité ;

- **DESIGNE Monsieur Philippe VARSI** en qualité de Président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs 2019 du budget principal et des budgets annexes de la commune.

Délibération N° 25032019-2

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur Arnaud POUZOLET, Receveur Municipal. Budget principal de la commune de Conques-en-Rouergue.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes, tant en dépenses qu'en recettes, sont réguliers, justifiés par des preuves à l'appui, il y a lieu de les approuver.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- **Déclare que le compte de gestion du budget principal de la commune de Conques-en-Rouergue, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération N° 2802202-3

OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Budget principal – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Pour le vote du compte administratif, le Conseil Municipal est sous la présidence de Monsieur Philippe VARSI, suivant délibération de ce même jour N° 28022020-1.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion dressé par M. POUZOULET, receveur, et le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de Conques-en-Rouergue :

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget principal de la commune de Conques-en-Rouergue, tels que définis ci-dessous :

Résultats CA 2019 – BUDGET PRINCIPAL						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	650 469.26 €			372 985.01 €	650 469.26 €	372 985.01 €
Opérat. exercice	2 187 741.59 €	2 703 041.88 €	2 414 383.56 €	2 619 018.82 €	4 602 125.15 €	5 322 060.70 €
Sous-Total	2 838 210.85 €	2 703 041.88 €	2 414 383.56 €	2 992 003.83 €	5 252 594.41 €	5 695 045.71 €
Résultat de clôture	135 168.97 €			577 620.27 €		442 451.30 €
Restes à réaliser	431 440.00 €	193 374.00 €			431 440.00 €	193 374.00 €
Total cumulé	566 608.97 €	193 374.00 €		577 620.27 €	431 440.00 €	635 825.30 €
Résultat définitif (tenant cpte des RAR)	-373 234.97 €		577 620.27 €		204 385.30 €	

Délibération N° 28022020-4

OBJET : Affectation du résultat 2019 - Budget principal – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE.

Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 577 620,27 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2019 au budget 2020 du budget principal de la commune de CONQUES en ROUERGUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019 – Budget principal – Commune de CONQUES-EN-ROUERGUE	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2019	372 985.01 €
Résultat antérieur reporté	204 635.26 €
Résultat à affecter	577 620.27 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (D 001)	135 168.97 €
Solde des restes à réaliser 2019	238 066.00 €
Besoin de financement	373 234.97 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068	373 234.97 €
Report en fonctionnement R002	204 385.30 €

Délibération N° 280282020-5

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur Arnaud POUZOULET, Receveur Municipal. Budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes, tant en dépenses qu'en recettes, sont réguliers, justifiés par des preuves à l'appui, il y a lieu de les approuver.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement les Fontaines à Noailhac dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération N° 28022020-6

OBJET : Vote du compte administratif 2019. Budget annexe - Lotissement des Fontaines de NOAILHAC.

Pour le vote du compte administratif, le Conseil Municipal est sous la présidence de Monsieur Philippe VARSI, suivant délibération de ce même jour N° 28022020-1

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion dressé par M. POUZOULET, receveur, et le compte administratif 2019 du budget annexe - Lotissement les Fontaines de Noailhac » :

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement les Fontaines de Noailhac », de la commune de Conques-en-Rouergue, tels que définis ci-dessous :

Résultats CA 2019 – BA LOTISSEMENT LES FONTAINES						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	30 327.50 €			5 945.63 €	30 327.50 €	5 945.63 €
Opérations exercice	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €
Sous-Total	30 327.50 €	10 000.00 €		5 945.63 €	30 327.50 €	15 945.63 €
Résultat de clôture	20 327.50 €			5 945.63 €	14 381.87 €	
Résultat définitif	-20 327.50 €		5 945.63 €		-14 381.87 €	

Délibération N° 28022020-7

OBJET : Affectation du résultat 2019. Budget annexe - Lotissement des Fontaines de NOAILHAC.

Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 5 945,63 € :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2019 au budget 2020 du budget annexe « Lotissement les Fontaines à Noailhac », de la commune de CONQUES en ROUERQUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019 – Budget annexe Lotissement les Fontaines à Noailhac	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2019	- €
Résultat antérieur reporté	5 945.63 €
Résultat à affecter	5 945.63 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (D 001)	20 327.50 €
Solde des restes à réaliser 2019	- €
Besoin de financement	20 327.50 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	5 945.63 €

Délibération N° 28022020-8

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur Arnaud POUZOULET, Receveur Municipal. Budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes, tant en dépenses qu'en recettes, sont réguliers, justifiés par des preuves à l'appui, il y a lieu de les approuver.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement les Landes à Grand-Vabre, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération N° 28022020-9

OBJET : Vote du compte administratif 2019. Budget annexe du Lotissement les Landes à Grand-Vabre.

Pour le vote du compte administratif, le Conseil Municipal est sous la présidence de Monsieur Philippe VARSI, suivant délibération de ce même jour N° 28022020-1.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion dressé par M. POUZOULET, receveur, et le compte administratif 2019 du budget annexe - Lotissement les Landes de Grand-Vabre :

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget annexe « Lotissement les Landes à Grand-Vabre », de la commune de Conques-en-Rouergue, tels que définis ci-dessous :

Résultats CA 2019 – BA LOTISSEMENT LES LANDES						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	52 005.85 €			22 925.74 €	52 005.85 €	22 925.74 €
Opérations exercice	0.00 €	32 926.70 €	22 926.70 €	42 861.96 €	22 926.70 €	75 788.66 €
Sous-Total	52 005.85 €	32 926.70 €	22 926.70 €	65 787.70 €	74 932.55 €	98 714.40 €
Résultat de clôture	19 079.15 €			42 861.00 €		23 781.85 €
Résultat définitif	-19 079.15 €		42 861.00 €		23 781.85 €	

Délibération N° 28022020-10

OBJET : Affectation du résultat 2019. Budget annexe du Lotissement les Landes à Grand-Vabre.

Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 42 861,00 € :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2019 au budget 2020 du budget annexe « Lotissement les Landes à Grand-Vabre », de la commune de CONQUES en ROUERGUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019 – Budget annexe Lotissement les Landes - Grand-Vabre	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2019	19 935.26 €
Résultat antérieur reporté	22 925.74 €
Résultat à affecter	42 861.00 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (D 001)	19 079.15 €
Solde des restes à réaliser 2019	- €
Besoin de financement	19 079.15 €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	42 861.00 €

Délibération N° 28022020-11

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2019 dressé par Monsieur Arnaud POUZOULET, Receveur Municipal. Budget annexe de la station-service de ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les comptes, tant en dépenses qu'en recettes, sont réguliers, justifiés par des preuves à l'appui, il y a lieu de les approuver.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Déclare que le compte de gestion du budget annexe de la station-service de ST-CYPRIEN-SUR-DOURDOU dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

Délibération N° 28022020-12

OBJET : Vote du compte administratif 2019. Budget annexe – Station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou.

Pour le vote du compte administratif, le Conseil Municipal est sous la présidence de Monsieur Philippe VARSI, suivant délibération de ce même jour N° 28022020-1.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après s'être fait présenté le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion dressé par M. POUZOULET, receveur, et le compte administratif 2019 du budget annexe - Station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou.

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VOTE ET ARRÊTE** les résultats définitifs du compte administratif 2019 du budget annexe « Station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou » la commune de Conques-en-Rouergue, tels que définis ci-dessous :

Résultats CA 2019 – BA STATION-SERVICE						
	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		41 259.67 €		61 986.43 €	0.00 €	103 246.10 €
Opérations exercice	14 142.00 €	15 059.00 €	1 057 743.81 €	1 139 378.63 €	1 071 885.81 €	1 154 437.63 €
Sous-Total	14 142.00 €	56 318.67 €	1 057 743.81 €	1 201 365.06 €	1 071 885.81 €	1 257 683.73 €
Résultat de clôture		42 176.67 €		143 621.25 €		185 797.92 €
Résultat définitif	42 176.67 €		143 621.25 €		185 797.92 €	

Délibération N° 28022020-13

OBJET : Affectation du résultat 2019. Budget annexe – Station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou.

Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 143 621,25 € :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de reprendre et d'affecter comme suit les résultats 2019 au budget 2020 du budget annexe « Station-service de St-Cyprien-sur-Dourdou », de la commune de CONQUES en ROUERGUE comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de l'exercice 2019 – Budget annexe Station-service St-Cyprien-sur-Dourdou	
Résultat de fonctionnement N-1	
Résultat de l'exercice 2019	81 634.82 €
Résultat antérieur reporté	61 986.43 €
Résultat à affecter	143 621.25 €
Investissement	
Solde d'exécution N-1 (D 001)	- €
Solde des restes à réaliser 2019	- €
Besoin de financement	- €
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068	- €
Report en fonctionnement R002	63 621.25 €
Part de l'excédent reversée au budget principal	80 000.00 €

Délibération N° 28022020-14

OBJET : Tarif et modalités du stationnement payant dans le village de Conques, à compter du 16 mars 2020.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif du stationnement payant, pour les véhicules qui stationneront à l'intérieur du village de Conques (entre les bornes d'entrée et de sortie) et à l'Etoile (entrée ouest).

Il propose de maintenir le tarif annuel à 5,00 € TTC, valable pour l'année 2020, tarif unique pour l'ensemble des usagers, pour la période du 16 mars au 31 décembre, tous les jours, entre 8 h et 18 h.

Les résidents permanents et secondaires du bourg et du faubourg de Conques, sur production de la carte d'immatriculation du véhicule et d'un justificatif de paiement de la taxe foncière bâtie pour les propriétaires ou de la taxe d'habitation pour les locataires, (2 badges maximum par foyer), les services de l'ADMR, les professionnels de santé (médecins, infirmières, aides-soignants, kinés), les agents de la commune, seront exonérés du paiement de cette redevance et se verront remettre un badge leur permettant d'accéder gratuitement au parking.

En cas de départ définitif de la commune, le résident ou le professionnel est tenu de procéder à la restitution de son badge.

Une gratuité pourra aussi être proposée, à la demande, lors d'évènements particuliers ou exceptionnels.

En cas de perte ou de détérioration du badge, qu'il ait été délivré à titre gratuit ou payant, la personne devra en acquérir un nouveau et s'acquitter de la somme de 10 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif à 5,00 € TTC pour l'année en cours, tarif unique pour l'ensemble des usagers (hormis ceux mentionnés au-dessus), valable pour la période du 16 mars 2020 au 31 décembre 2020, tous les jours de 8 h à 18 h, et à 10 € le tarif de remplacement du badge perdu ou détérioré ;

- **PRÉCISE** les modalités pratiques de perception des redevances de stationnement prévues par la présente délibération comme suit :
 - règlement uniquement par carte bancaire aux caisses de paiement ;
 - règlement en numéraire ou en chèque pour l'achat des badges (au secrétariat de la mairie) ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en place de ces nouvelles dispositions, à compter du 16 mars 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Délibération N° 28-02-2020-15

OBJET : Abbatale Sainte-Foy de Conques – Frais de maîtrise d'œuvre et travaux d'assainissement du portail ouest (tympan). Modification du programme de travaux et du plan de financement. Demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 5 avril et du 11 juillet 2018 concernant l'abbatale Ste-Foy de Conques dans lesquelles il était question de travaux de restauration à effectuer sur l'abbatale Sainte-Foy de Conques, suite au diagnostic réalisé par Monsieur Benjamin MOUTON, architecte du patrimoine.

Ce programme prévoyait la réparation des couvertures des bras de transept Nord et Sud, la mise en place d'une surveillance structurelle du bâtiment et l'assainissement du portail Ouest (tympan). Ils étaient évalués à 81 600 € horstaxes.

Aujourd'hui, ce programme est modifié ainsi : il prévoit des frais d'étude structurelle et de maîtrise d'œuvre à hauteur de 46 550 € et les travaux d'assainissement du portail occidental pour 35 050 €. Les autres travaux (mise en surveillance et réparation des couvertures) feront l'objet de nouveaux programmes.

Le nouveau plan de financement se présente ainsi :

Montant des travaux HT.....	81 600,00 €
- Subvention DRAC – études.....	14 800,00 € (subvention accordée)
- Subvention DRAC – travaux.....	26 000,00 € (subvention accordée)
- Subvention Région Occitanie.....	16 200,00 € (subvention accordée)
- Subvention Département Aveyron.....	16 320,00 € (à demander)
- Fonds propres de la commune.....	8 280,00 €
<i>Pour information, un accord de déplaçonnement des aides a été obtenu le 18/07/2018</i>	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux décrit ci-dessus pour un montant de 81 600,00 € HT et son plan de financement (voir ficheopération en annexe) ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la subvention au meilleur taux, auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget communal, à l'article 21318 « autres bâtiments publics ».
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Délibération N° 28022020-16

OBJET : Demande d'un complément d'appui financier pour un projet géoscientifique et pédagogique portant sur l'Abbatiale de Conques. Collège GEOSCIENCES - UniLaSalle à BEAUVAIS.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 16 juillet 2019, n° 9 qui prévoit le versement d'un appui financier à hauteur de 1 700 € pour un projet géoscientifique et pédagogique portant sur l'abbatiale de Conques.

Ce projet est réalisé par des élèves du collège Géosciences – UniLaSalle à BEAUVAIS.

Par courrier du 27 janvier 2020, Monsieur VERNHES, Enseignant-Chercheur Géotechnique, nous précise que le coût de la mission a évolué, avoisinant aujourd'hui les 5 000 €, et demande une subvention complémentaire de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents ;

- **EMET** un avis favorable à la demande de complément d'un appui financier présentée par Monsieur Jean-David VERNHES, enseignant-chercheur au Collège GEOSCIENCES - UniLaSalle de Beauvais, pour un montant de 1 000 €;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prévoir la somme de 1 000 € au compte 6748 « autres subventions exceptionnelles », d'aviser le demandeur et de faire procéder au versement de ladite somme au Collège GEOSCIENCES – INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASALLE – rue Pierre Waguet – 60026 BEAUVAIS.

Délibération N° 28022020-17

OBJET : Délibération autorisant le maire à signer un acte de constitution de servitudes avec ENEDIS.

Une convention de servitudes a été signée avec ENEDIS pour l'enfouissement de lignes électriques souterraines sur la propriété communale suivante :

- la pose d'une ligne électrique souterraine sur la parcelle cadastrée 076 218 AO 115

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'un acte authentique de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte relatif à la convention mentionnée ci-dessus, avec faculté de subdéléguer.

Délibération N° 28022020-18

OBJET : Délibération autorisant le maire à signer une convention FREE relative à une occupation du domaine privé.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Société FREE demande l'autorisation d'installer une armoire de dégroupage haut débit dans le bourg de Grand-Vabre (cf convention et plan joints).

L'armoire sera installée contre le bâtiment de la salle des fêtes, sur la parcelle cadastrée 076 114 AB 446.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des présents :

- Accepte l'installation d'une armoire de dégroupage haut débit ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier ainsi que la convention s'y rattachant.

Délibération N° 28022020-19

OBJET : Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert « Agence de GEstion et Développement Informatique » (A.GE.D.I).

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est envisagé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat informatique mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3). De cette transformation découleront des conséquences quant au mode de gestion et de gouvernance de la structure.

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. a sollicité ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Ce procès-verbal est affiché à la commune de Conques-en-Rouergue, ainsi que dans les mairies déléguées de Grand-Vabre, Noailhac et St-Cyprien-sur-Dourdou.